

Botschaft

des

Bundesrathes an die hohe Bundesversammlung, betreffend
eine zweite nachträgliche Uebereinkunft (Declaration)
zum internationalen Münzvertrag vom 23. Dezember
1875 (VIII, 825).

(Vom 14. Mai 1875.)

Tit.!

Der Bundesrath beehrt sich, der Bundesversammlung den Bericht der schweiz. Delegirten über die im verflossenen Monat Jänner in Paris abermals stattgefundene Münzkonferenz zu unterbreiten.

Die vorliegende Uebereinkunft oder Deklaration, welche den gesetzgebenden Räthen zur Ratifikation empfohlen wird, weicht in materieller Hinsicht von der letztjährigen Convention nur in folgenden wenigen Punkten ab:

1) wurden die den Vertragsstaaten zu prägen gestatteten Kontingente silberner Fünffrankenthaler um ein Viertel erhöht, so daß das der Schweiz zufallende Quantum dieses Mal 10 Millionen statt 8 Millionen Franken beträgt (Art. 2);

2) Italien erhielt die Ermächtigung, die ihm an der letztjährigen Konferenz außerordentlicherweise anzufertigen gestatteten,

aber bis auf Weiteres in den Kassen der italienischen Nationalbank zurückzubehaltenden 20 Millionen Franken silberner Fünffrankenstücke in Circulation setzen zu lassen (Art. 4), und endlich

3) dürfen die Staaten der Münzunion bis zu dem im Jahre 1876 stattfindenden Wiederzusammentritt der Konferenz zur Prägung von Fünffrankenstücken nicht mehr Münzscheine ausgeben, als bis zur Hälfte der ihnen im Artikel 1 der Uebereinkunft zugewendeten Summe.

Griechenland, dessen Delegirter wegen Abwesenheit die Convention nicht unterzeichnen konnte, wurde von der Konferenz im gleichen Verhältniß wie den übrigen vier Contrahenten eine Summe von 5 Millionen Franken bewilligt, welche jedoch in einer französischen Münzstätte geprägt werden müssen.

Es steht außer Zweifel, daß Belgien, Frankreich, Italien und Griechenland die ihnen zugeschiedenen Kontingente vollständig prägen lassen werden. Bei dem gegenwärtigen Silberpreis würde die Schweiz auf ihrem Theil einen Gewinn von zirka 350,000 Franken realisiren können. Nachdem aber die Bundesversammlung im verflossenen Monat Dezember über diesen Gegenstand in so maßgebender Weise sich ausgesprochen, glaubt der Bundesrath, von einem Antrag auf eine abermalige Emission silberner Fünffrankenstücke abstrahiren zu sollen.

Genehmigen Sie, Tit., die erneuerte Versicherung unserer ausgezeichneten Hochachtung.

Bern, den 14. Mai 1875.

Im Namen des schweiz. Bundesrathes,
Der Bundespräsident:

Scherer.

Der Kanzler der Eidgenossenschaft:

Schiess.

(Entwurf)

Bundesbeschluss

betreffend

die Deklaration zum Münzvertrag mit Belgien, Frankreich
und Italien vom 23. Dezember 1865.

Die Bundesversammlung
der schweizerischen Eidgenossenschaft,
nach Einsicht einer Botschaft des Bundesrathes vom 14. Mai 1875,
beschließt:

1. Der in Paris unterm 5. Februar 1875 zwischen der Schweiz, Belgien, Frankreich und Italien vereinbarten Erklärung (Declaration) zur Münzkonvention vom 23. Christmonat 1865 wird die Genehmigung ertheilt.

2. Der Bundesrath ist mit der Vollziehung des gegenwärtigen Beschlusses beauftragt.

Deklaration

betreffend

die Fabrikation von Silbermünzen in Frankreich, Belgien,
Italien und in der Schweiz.

Die unterzeichneten Abgeordneten der Regierungen von Frankreich, Belgien, Italien und der Schweiz sind in Ausführung des Art. 3 der nachträglichen Uebereinkunft vom 31. Januar 1874 in einer Konferenz zusammengetreten. Zu diesem Zwecke gehörig bevollmächtigt, haben sie, unter Vorbehalt der Genehmigung ihrer respektiven Regierungen, folgende Bestimmungen vereinbart:

Art. 1. Die Bestimmungen des Art. 1 der nachträglichen Uebereinkunft vom 31. Januar 1874, betreffend die für die Prägung silberner Fünffrankenstücke gezogenen Grenzen für Belgien, Frankreich, Italien und die Schweiz, verbleiben auch für das Jahr 1875 in Kraft.

Art. 2. Da die italienische Regierung die Nothwendigkeit dargelegt hat, im Jahre 1875 eine Summe von 10 Millionen alter, nicht decimaler Münzen einzuschmelzen und in Fünffrankenthaler

umzuwandeln, so ist jede der kontrahirenden Regierungen ermächtigt, über das im vorhergehenden Artikel festgesetzte Kontingent hinaus ein Quantum silberner Fünffrankenthaler anfertigen zu lassen, welches jedoch das Viertel des benannten Kontingentes nicht übersteigen darf.

Art. 3. In den im Artikel 1 festgesetzten Kontingenten sind die bis zum heutigen Tag ausgegebenen Münzscheine begriffen.

Art. 4. Die italienische Regierung ist ermächtigt, über das im Artikel 1 festgesetzte Kontingent hinaus die Summe von 20 Millionen Franken in silbernen Fünffrankenkstücken in Zirkulation setzen zu lassen, welche gemäß Art. 2 der nachträglichen Uebereinkunft vom 31. Januar 1874 geprägt und seither in den Kassen der italienischen Nationalbank zurückbehalten worden sind.

Art. 5. Eine neue Münzkonferenz wird im Laufe des Monats Januar 1876 in Paris zwischen den Abgeordneten der kontrahirenden Regierungen abgehalten werden.

Art. 6. Es versteht sich, daß bis zum Wiederezusammentritt der im vorhergehenden Artikel vorgesehenen Konferenz für das Jahr 1876 nicht mehr Münzscheine ausgegeben werden sollen, als für eine Summe, welche die Hälfte des im Artikel 1 der gegenwärtigen Deklaration festgesetzten Kontingentes nicht übersteigt.

Art. 7. Die gegenwärtige Deklaration tritt in Kraft, sobald deren Bekanntmachung nach den besondern Gesezen jedes der vier Staaten vollzogen sein wird.

Zur Urkunde dessen haben die respektiven Abgeordneten die gegenwärtige Deklaration unterzeichnet und derselben ihre Wappensiegel beigedrückt.

So geschehen in vierfacher Ausfertigung in Paris den fünften Februar eintausend achthundert fünf und siebenzig.

(L. S.) (Gez.) **Dumas.**

„ „ **E. de Parieu.**

„ „ **de Soubeyran.**

„ „ **V. Jacob.**

„ „ **de Bounder de Melsbroeck.**

„ „ **A. Magliani.**

„ „ **Ressmann.**

„ „ **Kern.**

„ „ **Feer-Herzog.**



Rapport

sur

la Conférence monétaire de Janvier et Février 1875.

Au haut Conseil fédéral.

Monsieur le Président et Messieurs,

Conformément à l'article 3 de la Convention additionnelle du 31 Janvier 1874, la Conférence monétaire des Etats de la Convention de 1865 a été convoquée par le Ministère des Affaires étrangères de France pour le 25 Janvier 1875 à Paris. Les soussignés, auxquels vous avez conféré l'honneur de représenter la Suisse à cette occasion, se sont fait un devoir de vous informer par des dépêches régulières des délibérations et du résultat de la Conférence qui, ouverte le 25 Janvier, a été close le 5 Février. Ils ont signé avec votre consentement la Déclaration qui a été arrêtée entre les délégués des différentes puissances, et ils viennent vous soumettre aujourd'hui un rapport d'ensemble.

Ce rapport s'occupera en premier lieu de l'historique de la Conférence. Il essaiera ensuite de donner un aperçu de la situation monétaire dans laquelle se trouvent actuellement engagés les Etats de la Convention de 1865, des controverses auxquelles elle donne lieu et des perspectives qu'elle laisse apercevoir.

A. Historique de la Conférence de 1875.

La Convention additionnelle de 1874 n'avait été délibérée et signée que par la Suisse, la Belgique, la France et l'Italie, sans la participation de la Grèce. Cette dernière puissance avait été admise dans l'Union en 1868 à la suite de sa nouvelle loi monétaire, conforme aux prescriptions de la Convention de 1865. Mais, jusqu'au commencement de l'année dernière, la Grèce n'avait appliqué sa nouvelle loi que pour la fabrication des pièces divisionnaires, dont il a été frappé pour 9 millions de francs à la Monnaie de Paris. C'est à partir de 1875 seulement que le Gouvernement hellénique doit s'occuper de la grosse monnaie d'argent. Il a dès lors été convoqué avec l'assentiment unanime et représenté dans plusieurs séances par le Ministre de Grèce à Paris. Les instructions de ce dernier cependant n'étant point arrivées en temps utile, la déclaration finale a été arrêtée sans le concours de la Grèce, sauf à régler plus tard par voie de correspondance la situation de ce dernier Etat.

Usage fait par les différents Etats de la Convention additionnelle de 1874.

Nous rappelons que la Conférence de 1874 avait substitué au principe de la liberté illimitée du monnayage de l'argent celui de la limitation. Elle était convenue d'une échelle composée des contingents suivants : Belgique 12, France 60, Italie 40, Suisse 8, total : 120 millions de francs à faire frapper en pièces de 5 francs en argent. En dehors de cette stipulation générale, l'Italie avait été autorisée à faire frapper 20 millions pour le fonds de réserve de sa banque nationale, destinés à rester dans les caves de cette dernière jusqu'en 1875. Il a été fait usage de ces stipulations de la manière suivante :

La Belgique a frappé en chiffre rond . . .	fr. 12,000,000
La France a monnayé	„ 59,996,010
L'Italie „ „	„ 60,000,000

qui se décomposent ainsi qu'il suit : Frappés contre bons de monnaie délivrés à des particuliers 18 $\frac{1}{2}$ millions ; produit de la refonte d'anciennes monnaies d'argent non décimales 21 $\frac{1}{2}$ millions ; fonds de réserve de la banque 20 millions.

La Suisse fait déclarer que les circonstances l'ont amenée, contrairement à sa première attente, à user du droit qui lui avait été donné, et qu'elle a fait frapper un total de . . . fr. 7,978,250

Il est intéressant de connaître simultanément les quantités d'or qui ont été monnayées en 1874 dans les pays de l'Union.

Elles sont, pour la Belgique, de	fr. 60,927,000
„ France	„ 24,319,700
„ l'Italie	„ 5,419,420
le tout en pièces de 20 francs.	

Instructions et jugements des différents délégués.

De l'aveu de tous les membres de la Conférence de 1874, l'année qui s'ouvrait alors devait être une période, d'expectative et d'essai. Pour cette raison la Convention additionnelle était destinée à être reprise en 1875 pour être revue et changée suivant les expériences qui auraient été faites et les événements qui se seraient dessinés dans l'intervalle. L'impression produite par les résultats acquis et les aspirations des différents Gouvernements représentés ressortent de leurs déclarations faites dans la première séance :

La Belgique s'est déclarée disposée à renouveler pour 1875 la Convention de 1874.

La France trouve que les circonstances n'ont point changé depuis, que la circulation monétaire n'a donné lieu à aucune plainte, à aucun embarras, et qu'il convient de maintenir quant à présent l'œuvre de l'année dernière.

L'Italie annonce que sa banque nationale demande le droit d'émettre les 20 millions restés dans ses caves jusqu'à présent. Quant au contingent futur, il résulte des exposés faits par ses délégués, dans les deux premières séances, que cette puissance admet le principe de la restriction successive de l'échelle de limitation, mais que, pour l'année 1875 prise isolément, elle réclame une augmentation de son contingent antérieur de 40 millions, augmentation qui pourrait être compensée et au delà par des contingents moindres pour 1876 et 1877, dans le cas où l'on ferait, comme l'Italie le propose, une Convention nouvelle pour la durée de trois ans.

Les délégués suisses ont donné connaissance des instructions reçues du Conseil fédéral et ainsi conçues :

„Le Conseil fédéral maintient le principe de la position qu'il a prise dans la note remise le 6 Novembre 1873 par M. Kern au Gouvernement de la République française et qui se trouve accentué dans les instructions qu'il a données à ses délégués pour la Conférence de 1874.

„Néanmoins, comme la diversité de la situation, des vues et des intérêts des quatre Etats de la Convention de 1865 n'a pas permis de supprimer complètement la frappe des écus de 5 francs et que la simple limitation de ces frappes a été préférée à la suppression complète, le Conseil fédéral, se plaçant sur le terrain du résultat de la Convention de 1874, recommande à ses délégués d'appuyer la continuation du système de la limitation inauguré l'année dernière.

„Tenant compte de la marche des prix de l'argent pendant l'année 1874, de sa cote actuelle et de la tendance croissante de l'envahissement de ce métal au détriment de l'or, le Conseil fédéral recommande pour l'année 1875 une limitation plus étroite encore que ne l'était celle pour 1874. Il se prononce en général pour la continuation de la période d'arrêt et de réflexion, introduite par la Convention additionnelle du 31 Janvier 1874, et pour toutes les mesures propres à empêcher la substitution de l'or par l'argent et la fuite du premier de ces métaux.“

L'ensemble des déclarations faites par les délégués des quatre Etats au début de la Conférence constate en général l'accord pour la continuation du système de la Convention additionnelle. Cependant cet accord s'est présenté sous des nuances très-variées, qui ressortaient de plus en plus dans les séances suivantes.

La France et la Belgique, disposées d'abord à continuer l'échelle de 1874, se sont montrées l'une partisan de plus en plus décidé du maintien du double étalon à fur et à mesure que les délibérations progressaient, l'autre beaucoup moins décidée en faveur des mesures limitatives pratiquement introduites par elles dès 1873 et établies conventionnellement pour tous en 1874. D'autre part la Suisse, recommandant une limitation plus étroite, a paru jusqu'à un certain point pouvoir trouver un appui dans l'Italie. Mais cette dernière, tout en recommandant une limitation plus étroite pour les années 1876 et 1877, a exigé pour 1875 une augmentation de son propre contingent, en se fondant sur la nécessité du remonnayage des anciennes monnaies non décimales. Cette prétention a amené une complication des délibérations, qui, en présence des dispositions sus-indiquées de la France et de la Belgique, ont fini par produire des résultats qui n'étaient pas précisément conformes aux instructions que les délégués suisses avaient apportées.

Avant d'entrer davantage dans l'histoire de la solution de la difficulté italienne qui, nécessitant des échanges d'idées multipliés avec le Gouvernement de Rome, n'a pu avoir lieu que vers la fin

de la Conférence, nous avons à nous occuper d'une série d'autres points qui ont été traités et résolus dans l'intervalle.

Question des bons de monnaie.

Plusieurs des signataires de la Convention de 1874 croyaient que tous les délégués étaient d'accord que la Conférence de 1875 devait être abordée par chaque Etat dans une position monétaire complètement intacte. L'année précédente, la préexistence de bons de monnaie délivrés antérieurement à la Conférence avait exercé une influence considérable et amené la nécessité de passer successivement d'une échelle très-étroite, supposée d'abord d'un total de 60 millions, à une autre plus large de 120 millions. On était dès lors autorisé à supposer qu'aucun des alliés n'émettrait des bons de monnaie avant la nouvelle Conférence. Mais la Belgique avant la fin de 1874 avait pris des engagements anticipés pour une somme égale à son dernier contingent, et la France quoique à un degré relativement moindre avait également délivré des bons de monnaie. Tout le monde a paru comprendre cependant que de pareilles anticipations engageaient l'avenir et compromettaient la liberté des négociations relatives à l'année suivante. Il a donc été résolu : *de fixer à la moitié du contingent qui doit être attribué à chaque Etat pour 1875 la limite des bons de monnaie qu'il serait autorisé à émettre sur le contingent éventuel de 1876.*

Durée de la nouvelle Convention.

La durée à assigner à la nouvelle Convention a été longuement discutée. L'Italie dans ses premiers votes avait proposé le terme de trois ans avec restriction successive des contingents. La Belgique s'était prononcée d'une autre manière. Suivant elle, l'arrangement à intervenir devait durer jusqu'au 31 Décembre 1875. Dans le cas où un mois auparavant aucun des Etats n'aurait provoqué la réunion d'une nouvelle Conférence, l'arrangement conclu pour 1875 resterait de plein droit en vigueur pour 1876. Même règle pour l'année suivante. Cette proposition avait obtenu l'assentiment de presque tous les Etats, notamment aussi celui de la Suisse, lorsque la marche des négociations avec l'Italie, qui persistait à demander un contingent spécial et exceptionnel pour 1875, fit complètement abandonner la pensée d'une Convention à durée vague et indéterminée et ramena tous les contractants au système d'un arrangement annuel.

Déclarations de la Banque nationale de Belgique et de la Banque de France.

La déclaration de la Banque nationale de Belgique et celle de la Banque de France, faites au mois de Janvier 1874, d'accueillir dans leurs caisses toutes les pièces de 5 francs frappées par les nations contractantes, n'avaient été valables que pour un an. Elles ont été renouvelées par chacun de ces établissements pour la durée de la Convention de 1875, moyennant des lettres de la Banque nationale belge du 5 Janvier, de la Banque de France du 4 Février, adressées l'une et l'autre aux Ministres des finances respectifs.

Tolérance du titre de l'or.

La tolérance du titre de la monnaie d'or avait été réservée l'année dernière.¹⁾ La Belgique et la Suisse se sont déclarées disposées à adhérer à la proposition faite par la France d'abaisser la tolérance du titre de l'or à un millième. L'Italie, tout en faisant connaître des dispositions analogues, ajouta que ses propres essais n'étaient pas encore suffisamment concluants. Sauf cette réserve, la question pourra être considérée comme résolue dans le sens de la proposition française.

Conditions d'exclusion des pièces usées par le frot.

Le sujet délicat des conditions d'exclusion des pièces usées par le frot, également réservée l'année dernière, fut abordé²⁾, mais la plupart des délégués montrèrent si peu de dispositions pour entrer à fond dans cette matière, qu'elle dut être abandonnée. Elle le fut même tellement que les procès-verbaux sont restés complètement muets à cet égard. Par conséquent, les délégués suisses ne se sont point trouvés dans le cas de faire usage de leurs instructions à ce sujet.

Après avoir indiqué les points traités dans les intervalles produits par les retards occasionnées par la demande spéciale faite par l'Italie, nous revenons à cette dernière.

Question spéciale soulevée par l'Italie.

Cet incident a pour cause l'existence en Italie d'un certain stock de vieilles monnaies d'argent non décimales des anciens

¹⁾ Voir pour les détails le rapport des délégués suisses pour 1874, pages 16 et 17.

²⁾ Voir le rapport des délégués suisses pour 1874, pages 18—20.

gouvernements de Naples, de Rome, de Toscane et même d'Autriche. Ces monnaies, dont le total avait été indiqué l'année dernière comme étant de 50 millions, est toujours évalué au même chiffre par les délégués italiens, malgré le remonnayage de 21 $\frac{1}{2}$ millions indiqués par eux comme ayant été opéré en 1874. Il est juste de dire que, comme une partie seulement de ces monnaies existe entre les mains de l'Etat ou de la Banque nationale et qu'une grande partie se trouve encore en circulation, le total ne saurait être apprécié avec exactitude.

Le Gouvernement d'Italie, après avoir fait demander dans la deuxième séance, outre son contingent normal de 40 millions, un contingent spécial de 20 millions en vue de la refonte des anciennes monnaies, fut invité à examiner derechef cette grave question. Il déclara dans la troisième séance qu'il pourrait souscrire, dans un désir de conciliation, à une réduction de moitié, ce qui laisserait à 10 millions le chiffre de fabrication applicable aux vieilles monnaies. Suivant l'Italie, cette opération n'aurait pas augmenté réellement le numéraire en circulation. D'après la manière de voir des trois autres Etats, par contre, ces vieilles monnaies, ne pouvant avoir une circulation internationale, ne représentent vis-à-vis de la Belgique, de la France et de la Suisse que des lingots, et dans leur état actuel elles sont internées en Italie. Mais une fois transformées en écus de 5 francs elles deviendraient internationales, quitteraient l'Italie à cause du cours forcé de ce dernier pays, et augmenteraient d'autant le stock d'argent des autres Etats associés. Suivant les vues, nettement exprimées par les délégués de ces derniers, la demande de l'Italie aurait un autre caractère que celui que ses représentants lui attribuent et produirait tout simplement l'effet d'une augmentation effective du contingent normal de l'Italie. La France et la Belgique, insistant surtout sur cette dernière interprétation, ont fait pressentir de suite que si l'Italie ne rentrait pas dans la limite de 40 millions, sa demande spéciale relative aux anciennes monnaies aurait forcément pour résultat l'élévation proportionnelle de tous les contingents, soit de la totalité de l'échelle de limitation. Dès lors, les délégués italiens se sont décidés à faire une troisième démarche auprès de leur Gouvernement.

Cette démarche s'étant montrée infructueuse et l'Italie persistant à demander une allocation spéciale de 10 millions, les délégués suisses, conformément aux instructions du Conseil fédéral se sont trouvés être seuls pour l'admettre à titre isolé et pour protester contre une augmentation proportionnelle des autres contingents. La France et la Belgique se sont empressées d'y souscrire en sens inverse, savoir à la condition que tous les autres

contingents seraient également augmentés d'un quart. En vain les délégués suisses, assistés de l'un de leurs collègues de France, insistèrent sur la contradiction ressortant du fait que la Conférence avait voté en 1874, où la baisse de l'argent était moins accentuée, une échelle de 120 millions et que, la baisse de l'argent se consolidant, elle voterait ainsi en 1875 une échelle de limitation de 150 millions, la Grèce non comprise. En présence de l'accord des trois autres Etats, il ne leur est resté d'autre expédient que d'en référer encore une fois au Conseil fédéral, qui a consenti en définitive à se rallier à l'opinion de la majorité, à condition que les bons de monnaie délivrés jusqu'au jour de clôture de la Conférence fussent exactement consignés dans le procès-verbal, pour qu'aucune erreur ne puisse plus tard intervenir à ce sujet.

L'accord s'étant ainsi établi, il fut arrêté de donner à la nouvelle Convention le titre de „Déclaration“, afin d'épargner à quelques-uns des Etats associés, parmi lesquels la Suisse ne saurait compter, l'obligation de la ratification parlementaire.

Déclaration relative à la fabrication de la monnaie d'argent pour 1875.

Cette Déclaration, dont nous venons de raconter l'origine et l'histoire, renouvelle, dans son art. 1^{er}, entre les quatre Etats l'échelle de limitation de 1874, savoir 120 millions dont 12 pour la Belgique, 60 pour la France, 40 pour l'Italie et 8 pour la Suisse. Dans son 2^{me} article, elle attribue, à cause de la nécessité d'une allocation spéciale à faire à l'Italie de 10 millions, l'autorisation aux autres Gouvernements d'augmenter leurs contingents respectifs jusqu'à la concurrence d'un quart. L'art. 3 impute sur les contingents fixés par l'art. 1^{er} les bons de monnaie délivrés jusqu'à ce jour. L'art. 4 permet la mise en circulation des 20 millions immobilisés dans les caves de la Banque nationale d'Italie par la Convention de 1874. L'art. 5 convoque une nouvelle Conférence pour le mois de janvier 1876, et l'art 6 défend à chacun des contractants de délivrer d'avance pour 1876 plus de la moitié des bons de monnaie correspondant aux contingents de l'art. 1.

Situation de la Grèce.

La Grèce ne figure point dans ce document. On avait fixé provisoirement un chiffre de 4 millions en écus de 5 francs comme contingent de cet Etat, auquel on attribue une population de 1,450,000 âmes. Ce chiffre se serait élevé à 5 millions par

suite de l'augmentation admise par l'article 2 ci-dessus. Mais les instructions du Gouvernement hellénique firent défaut jusqu'au dernier moment, dans lequel le télégramme suivant fut communiqué à la Conférence :

„Nous répétons que contingent des pièces de 5 francs fixé pour Grèce doit correspondre à la moyenne de celui des autres Etats, non seulement sur la base du contingent fixé en 1874, mais aussi du contingent que chacun d'eux a en circulation approximativement de fabrication des années antérieures.“

Il en résulte que la Grèce se supposerait le droit de fabriquer, en dehors du contingent limité, une quantité de monnaies d'argent proportionnelle à celle que les autres Etats coassociés avaient en circulation au moment où la Convention additionnelle a été conclue. La Belgique, la France, l'Italie et la Suisse ont immédiatement déclaré cette prétention inadmissible.

Plusieurs délégués cependant émettent l'opinion que, s'il était prouvé que l'inauguration complète du système monétaire français en Grèce exigeait pour ce pays une allocation un peu plus forte que celle de 5 millions, une certaine latitude pourrait être accordée. D'autres au contraire soutiennent que si les 5 millions ne devaient point suffire aux besoins du moment, la Grèce devra compléter sa circulation intérieure en puisant dans le réservoir commun international.

Quoi qu'il en soit, la situation de la Grèce n'ayant pu être établie définitivement par la Conférence, le Gouvernement français sera chargé d'entrer en correspondance avec le Gouvernement hellénique au nom des quatre Etats coassociés, pour mener à fin cette négociation.

Tel est, Monsieur le Président et Messieurs, l'histoire des négociations auxquelles la Conférence monétaire de 1875 a donné lieu. Pour de plus amples détails, nous nous référons aux procès-verbaux. Nous allons passer maintenant à la question de fond et essayer de montrer quelle est la situation actuelle monétaire dans laquelle se trouvent engagés les pays de l'Union de 1865.

B. Aperçu de la situation monétaire actuelle.

Etat de la controverse au sein de la Convention de 1865.

La controverse dans laquelle se trouvent engagés les États de la Convention de 1865 est la question de l'étalon, c'est-à-dire le choix du métal devant servir de mesure de la valeur. Régis par le système du double étalon, soit par la mesure alternative du métal or et du métal argent, ils ont été exposés à tous les inconvénients qu'entraîne avec elle la fiction d'un rapport de valeur légal entre les deux métaux. Aussitôt que le rapport artificiel créé par la loi n'a pas été d'accord avec le rapport commercial des deux métaux, il y a eu fuite du métal renchéri et envahissement par le métal déprécié. A partir de 1850, nous avons vu l'argent céder la place à l'or, et après 15 ans de règne de ce dernier, après qu'il avait été bien établi que l'or était le métal repondant le mieux aux besoins des échanges modernes, à cause de sa transportabilité, il a été de nouveau chassé successivement par l'argent au fur et à mesure que la dépréciation de ce dernier, commencée en 1866, s'est accrue.

But de la Convention additionnelle de 1874.

La Convention additionnelle de 1874 a voulu tenir compte des ces faits. Elle a été, il est vrai, loin d'abolir le double étalon, mais elle en a essentiellement modifié la constitution. Jusqu'à présent la législation des différents États admettait la liberté illimitée du monnayage. Tout détenteur d'or ou d'argent pouvait, en payant un taux fixe, faire monnayer les lingots ou matières d'or et d'argent qu'il possédait. Il en est résulté que, la spéculation privée apportant toujours le métal déprécié relativement au rapport légal de $15\frac{1}{2} : 1$ et l'apportant en quantités arbitraires, gouvernait la nature et la composition de notre circulation monétaire. C'est ainsi que nous avons vu frapper, de 1867 jusqu'à la fin de 1873, pour 895 millions d'écus de 5 francs, dont 307 pendant la seule année 1873. La disparition de l'or devenait de plus en plus sensible, l'effet de la spéculation de plus en plus manifeste.

C'est alors que l'attention des Gouvernements s'est émue. La liberté du monnayage de l'or a été conservée, mais la faculté du monnayage de l'argent a été limitée par la Convention additionnelle. Il en est résulté que le système du double étalon a été modifié, que la porte est toujours grande ouverte à l'or et relativement fermée à l'argent, et que les deux métaux par conséquent ne tiennent plus le même rang. Avec la Convention additionnelle, les États de l'Union latine paraissent avoir fait un pas en faveur de l'étalon d'or, qui pendant le XIX^e siècle avait conquis presque la

moitié de l'Europe (savoir la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les Etats scandinaves, le Portugal) et les Etats-Unis d'Amérique.

Interprétation différente.

Toutefois, cette interprétation des mesures restrictives adoptées, telle que nous venons de la donner, n'est pas générale. Tandis que nous voyons notre principal collègue d'Italie s'associer à nos vues dans une publication substantielle et élégante *) et que l'infatigable promoteur d'une saine politique monétaire en France **) vient d'exposer de nouveau les dangers de la situation actuelle, nous rencontrons d'autres opinions, respectables sans doute, mais inspirées plutôt par des vues incomplètes que par des vues d'ensemble, qui tâchent de faire valoir l'autorité que leur donne une haute position de Bourse. Cette opinion, que les délégués suisses ont déjà essayé de signaler et de réfuter dans le rapport de 1874 ***), revient à préconiser avant tout l'abondance des métaux précieux, à soutenir que dans le système du double étalon les deux métaux trouveront toujours place l'un à côté de l'autre, et que l'affluence du numéraire est nécessaire pour satisfaire aux transactions dues à l'accroissement des affaires. Nous répondons que nous ne nions point l'utilité de l'abondance des métaux précieux, mais que le double étalon ne garantit nullement cette abondance, parce que son effet est, non pas la coexistence, mais la substitution alternative des deux métaux, et que l'étalon unique seul peut procurer le maximum d'abondance, parce qu'il permet un métal étalon ou *mesure*, qui serait aujourd'hui l'or, et un métal *mesuré* ou *marchandise*, qui serait aujourd'hui l'argent, qui, liés ensemble par le taux du commerce et non pas par la fiction du rapport légal, ne pourraient plus se chasser réciproquement. Pour ne citer qu'un seul nom parmi les plus récents défenseurs de l'étalon d'or, nous nous référons ici aux nombreux et brillants discours et dissertations du chef du parti libéral belge. †)

Définition précise du débat.

Il a été dit ailleurs, et la marche des événements le démontre de plus en plus, que d'après la nature même du double étalon et avec la progression croissante de la baisse de l'argent, le choix à faire dans les pays de la Convention de 1865 n'est pas celui entre le maintien du double étalon et l'adoption de l'étalon d'or. La

*) Magliani. *La questione monetaria*. Firenze, 1874.

**) E. de Parieu. *La politique française dans la question monétaire cosmopolite*. Paris, 1875.

***) Feer-Herzog et Lardy. *Rapport sur la Conférence monétaire de 1874*, page 9.

†) Frère-Orban. *La question monétaire*. Bruxelles, 1874.

question se pose tout autrement. Elle consiste à savoir si nous voulons l'étalon d'or, sauf à tarifer l'argent suivant les cotes du commerce, ou bien si nous voulons subir, de par le fait de l'inondation de l'argent, la perte complète de notre or, et nous soumettre à l'étalon unique d'argent avec toutes les conséquences de l'avilissement de ce dernier métal.

Situation spéciale de la France.

Quoique la France ait la première voix dans ces débats, nous croyons pouvoir dire que dans ce pays précisément la question ne se présente pas sous des faces qui la rendent intelligible pour la grande majorité du public. Le cours forcé y règne encore. A côté d'importantes existences métalliques enfouies en province, la Banque de France détient à elle seule le capital énorme de 1500 millions de francs en lingots et numéraire. Les espèces métalliques qui avec les billets de banque nagent à la surface ne sauraient représenter la composition même des existences du pays. Dans ce moment on n'y verrait comme ailleurs que l'argent en circulation à côté des billets; mais on y a vu récemment apparaître une certaine quantité d'or, parce que la Banque de France a jugé convenable de prélever sur son énorme stock 300 millions d'or et plus, pour échanger ses coupures de billets de 20 francs. Cette mesure, qui n'est pas un fait spontané du commerce, mais qu'on pourrait appeler une mesure gouvernementale, a produit pendant un certain temps un retour d'or qui a exercé sur le public une fausse impression. En Belgique et en Suisse, où le cours forcé n'existe point, où les faits se produisent conformément au libre jeu des forces économiques, une pareille réapparition momentanée de l'or serait impossible. Les habitants de ces deux pays voient au contraire depuis 1873 l'or disparaître et l'argent dominer toujours davantage dans la circulation, et rendre les transactions de plus en plus difficiles et coûteuses.

Autre divergence de vues.

La différence que nous venons de signaler entre les deux partis adverses n'épuise pas du reste toute la distance qui les sépare. Il y en a une autre, tout autant et peut-être plus essentielle encore. Les adhérents du double étalon soutiennent que la cause de la dépréciation de l'argent doit être principalement attribuée à la réform-monétaire allemande, qui rend actuellement disponible une certaine quantité d'argent, et que cette cause, n'étant que *temporaire*, n'exige qu'un remède transitoire, comme celui de la limitation des frappes

d'argent; d'autant plus transitoire même que la réussite de la réforme allemande est selon eux douteuse. Nous croyons par contre devoir assigner à la baisse de l'argent des causes multiples, les unes transitoires, les autres permanentes et dont l'effet total sera un effet persistant.

Progrès de la baisse de l'argent.

La discussion de cette controverse nous oblige d'abord à signaler la marche du prix de l'argent pendant l'année 1874, qui est rendue par rapport à la place de Londres par le tableau *Annexe I*. On sait que l'année 1873 avait débuté par le prix de $59\frac{7}{8}$ pence par once standard et terminé par celui de 58. Eh bien! le tableau de 1874 nous apprend qu'à part quelques oscillations, allant vers $59\frac{1}{4}$ et dont la première en janvier a beaucoup contribué à faire hésiter la Conférence monétaire, l'effet final a été une continuation et une consolidation de la baisse inaugurée par les années précédentes. Celle de 1874 se termine en effet par le prix de $57\frac{1}{4}$ pence, équivalent au rapport de 1 : 16,⁴⁷ entre l'argent et l'or et présentant vis-à-vis de la relation légale de 1 : 15,⁵⁰ une différence en moins 6,⁴⁵ ‰. Les tableaux publiés par M. Soetbeer*) et remontant jusqu'à 1845 montrent que le prix le plus bas pendant la période 1845 à 1869 a été de $58\frac{7}{8}$ à 59, équivalant environ au rapport de 1 : 16, et cela pendant de courts instants des années de 1845 et 1848 seulement. Récemment un nouveau document est venu corroborer celui de l'économiste de Goettingue. C'est une circulaire d'un courtier de métaux précieux à Londres**), embrassant la période 1832 à 1874 et contenant les maxima et minima du prix de l'argent pour chaque mois de ces 42 années, accompagnés de l'indication des principaux faits économiques ou politiques qui ont pu influencer chaque année sur le prix du métal. Cette période, beaucoup plus large que celle de M. Soetbeer, fournit encore le résultat que le prix de décembre 1874 = $57\frac{1}{4}$ est à beaucoup près sans précédent. Ce prix enfin s'est constamment maintenu approximativement pendant le premier trimestre de 1875, et il est même descendu à 57 vers le milieu du mois de mars. Il est donc évident que la baisse à laquelle nous assistons depuis quelques années a des causes majeures et multiples et non pas temporaires.

*) *Graphische Darstellungen in Bezug auf die Werthrelation der Edelmetalle*. Hamburg, 1869.

**) *Circulaire de la maison Pixley & Abell, bullion brokers, London, discutée dans l'Economiste français du 13 février 1874.*

Etat de la réforme monétaire allemande.

Mais parlons d'abord, avant de les aborder toutes, de celle qui par un certain nombre de personnes est taxée comme cause unique et transitoire, de la réforme monétaire allemande, dont en France on persiste même à mettre le succès en doute. Pour juger ce point nous donnons (*Annexe II*) le tableau des monnayages allemands faits jusqu'au 31 décembre conformément à la nouvelle loi monétaire de l'Empire. Nous ajoutons un tableau du produit d'une semaine du mois de décembre, pour montrer comment l'Allemagne dans ce moment s'applique de préférence à frapper des monnaies divisionnaires. M. L. Bamberger, député au Reichstag, qui a bien voulu nous faire cette communication, nous assure que le maintien du nouveau système, c'est-à-dire de l'étalon d'or, est une chose sur laquelle personne, ni dans le sein du Gouvernement, ni parmi les membres compétents du Parlement, ne songe à revenir, que la durée de l'introduction complète de la nouvelle loi monétaire seule donne lieu à des appréciations diverses. Sur 1190 millions de marks frappés en or, 540 millions à peu près doivent se trouver dans les différentes banques, 120 forment le trésor de guerre; le reste, de 530 millions, existe dans les différentes caisses gouvernementales, chez les particuliers ou bien a été exporté. Le total de cette exportation de l'or allemand n'est pas exactement connu, mais il a été considérablement exagéré, suivant la déclaration de M. Delbrück dans la séance du Reichstag du 4 novembre dernier. Les documents joints aux procès-verbaux de notre Conférence parlent dans le même sens. Parmi les matières versées au change pour frapper les 60 millions de francs en pièces de 20 francs que la Monnaie de Bruxelles a livrés en 1874, il n'y avait que pour 4,345,000 francs en Reichsmarks allemands. Parmi les matières versées au change de la Monnaie de Paris pendant 1874 pour la fabrication de 20 millions de pièces de 20 francs déjà mentionnés, l'or allemand faisait absolument défaut. *) Il faudrait donc que d'autres pays, l'Angleterre et les Etats-Unis, eussent absorbé une quantité considérable d'or allemand, car il est certain, d'après les documents monétaires cités, que les Etats de la Convention de 1865 ne sont point dans ce cas.

Il résulte de l'ensemble des communications qui nous sont parvenues que l'exécution des nouvelles lois monétaires est vigoureusement poussée en Allemagne et que si la frappe des nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et l'échange des anciennes monnaies du même métal ont été d'abord trop peu actifs, on est entré main-

*) Pages 20 et 52 des *Procès-verbaux de la Conférence de 1875.*

tenant dans une autre voie. Le minimum de la somme en or que l'Allemagne paraît vouloir frapper est de 1500 millions de marks, et le Gouvernement de l'Empire ne mettra certainement en liberté les réserves destinées à opérer la transformation complète que lorsque ces réserves seront assez considérables. Quant à la somme en argent qui resterait à l'heure qu'il est encore à exporter jusqu'au moment de la transformation complète, elle est estimée à une somme variant de 100 à 200 millions de thaler, soit 375 à 750 millions de francs. *) Cette transformation est donc assurée et certaine. Si l'Allemagne subit des difficultés, ses embarras paraissent beaucoup moins dus à la tendance de la disparition de l'or, qu'au double étalon transitoire qui a duré trop longtemps, parce que les émissions d'or n'étaient pas accompagnées de retraits d'argent assez rapides et que les monnaies divisionnaires se sont fait trop attendre.

La réforme monétaire allemande n'est donc point une opération douteuse, sur laquelle on songerait à revenir. Par rapport à la baisse de l'argent, elle est une cause transitoire sous le point de vue du métal qu'elle livre successivement à l'exportation; mais elle est cause durable sous le point de vue du fait qu'autrefois les Etats allemands étaient des acheteurs d'argent sous leurs anciens systèmes monétaires, tandis que sous la loi de l'Empire ils ne le seront plus.

Augmentation rapide de la production d'argent.

Nous passons aux autres causes de cette dépréciation, et nous croyons devoir rappeler avant tout les conditions spéciales dans lesquelles s'opère l'augmentation croissante de la production de l'argent. L'évaluation du total de cette production a été faite par plusieurs. La plus faible est celle de *J.-P. Blake* **) dans son rapport sur l'exposition universelle de 1867, la plus forte celle de l'*Economiste* de Londres. Une estimation moyenne a été produite dans les ouvrages de *M. Soetbeer*. Nous la citerons de préférence, parce qu'elle repose sur des évaluations sérieusement faites et qu'elle se trouve d'accord à peu près avec une autre source américaine. †) La croissance de la production de l'argent commence à se dessiner

*) Les chiffres du minimum probable des frappes d'or et de la quantité d'argent restant encore libre pour l'exportation sont empruntés à un travail de *M. Soetbeer*: *Die Werthrelation der Edelmetalle*, publié dans *Hirth, Annalen des deutschen Reiches*, 1874.

**) *William P. Blake. Report upon the precious metals*. Vol. II of the United States Commissioners to the Paris exhibition. Washington, 1869.

†) *Joseph S. Wilson. Annual report of the commissioner of the General Landoffice*. Washington, 1868.

d'une manière très-prononcée avec l'année 1861. A cette époque la production était, d'après M. Soetbeer, de 280 millions de francs, dont 58 pour l'Amérique du Sud, 140 pour le Mexique, 28 pour les Etats-Unis, 25 pour l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre, et 29 de provenances diverses. Aujourd'hui cette production annuelle s'élève au delà de 400 millions de francs.

Mines de l'Ouest des Etats-Unis.

Dans ce progrès le Mexique est resté stationnaire, l'Amérique du Sud et l'Europe y participent dans de faibles proportions. Ce qui le constitue est un fait hors ligne, la découverte et l'exploitation de riches mines d'argent dans l'Ouest des Etats-Unis et principalement dans le Nevada. Jusqu'en 1859, où le filon de Comstock en Nevada fut découvert, la production annuelle d'argent des Etats-Unis était de 50,000 dollars par an. A partir de cette époque elle s'est rapidement accrue. Elle a atteint, d'après Blake, en 1867: 15 $\frac{1}{2}$ millions de dollars; en 1871 et 1872, d'après la statistique officielle des mines par Rossiter W. Raymond, approximativement 32 millions de dollars pour chaque année. Au commencement de 1874, M. Lindermann, Directeur de la Monnaie des Etats-Unis, dans une lettre écrite à notre Consul général à Washington, indiqua le produit annuel comme ayant atteint le chiffre de 35 millions de dollars. Quelque élevé que ce chiffre dût paraître, la statistique officielle pour 1873, *qui n'est arrivée entre nos mains que tout récemment*, montre vis-à-vis de 1872 un accroissement de plus de 10 millions, soit un total de 44 $\frac{1}{2}$ millions de dollars pour l'année 1873. Nous donnons dans le tableau *Annexe III* les détails relatifs à cette production étonnante, classée par Etats et Territoires, en y ajoutant celle de l'or dans les mêmes contrées et pour la même année.

Conditions de production des mines de l'Ouest.

Les conditions dans lesquelles cette production s'opère sont des plus remarquables. *) Tandis que, sous le rapport géologique,

*) Les sources auxquelles nous nous référons, sont:

- 1) *Geological Exploration of the fourthieth paralell*, by Clarence King, geologist in charge, Volume III Mining. With atlas. Washington, 1869.
- 2) *Report of the Commissioner of the Land office for 1871*. Washington, 1872.
- 3) *Report of the Commissioner of the Land office for 1872*. Washington, 1873.

les mines de ces Etats de l'Ouest appartiennent, comme celles du Mexique, de la Bolivie et des autres Etats du Sud, aux terrains volcaniques de la chaîne des Andes, et que, sous le rapport minéralogique, le minerai se compose principalement de sulfure et de chlorure d'argent, et qu'il se présente par places dans des accumulations (ou bonanzas) rappelant et au delà celles qui jadis faisaient des propriétaires de certaines mines du Mexique les plus riches particuliers du monde, l'exploitation dans ces territoires nouvellement ouverts se distingue par quelques faits nouveaux et saillants qui placent les mines de l'Union américaine dans des conditions infiniment plus favorables que ne l'ont jamais été celles des pays soumis à la domination espagnole.

L'indomptable activité de la race anglo-saxonne, aidée par l'immigration chinoise, accélère et multiplie le travail dans les mines; ce travail lui-même est savamment conduit. L'exploitation se fait d'après un mode conforme aux règles techniques les plus rigoureuses; le traitement métallurgique est des plus étudiés et perfectionnés. Ce traitement, complètement différent de celui du Mexique, est supérieur à ce dernier, comme la machine à faucher et à battre le blé est supérieure au procédé par lequel les peuples méridionaux traitent leurs récoltes. La consommation du mercure est réduite à un minimum. Dans les mines de Comstock on n'en consomme que pour 1 à 1¹/₂ dollar par tonne de minerai produisant pour 75 à 150 dollars d'argent, tandis que dans le procédé mexicain la production d'un kilogramme d'argent exige au moins un kilogramme de mercure. Le Nevada a changé toutes les anciennes méthodes de la métallurgie de l'argent; le grossier „patio“ des Mexicains, le tonneau allemand, sont détrônés par un appareil appelé „pan“ ou cuve américaine. Cet appareil est une cuve, la plupart du temps chauffée à la vapeur, dans laquelle deux paires de meules travaillent le minerai, réduit d'avance en poussière fine,

4) *Rossiter W. Raymond* (Statistics of mines and mining in the States and territories west of the Rocky Mountains for 1871). Washington, 1873.

5) *Rossiter W. Raymond*, même ouvrage pour 1872. Washington, 1873.

6) *Rossiter W. Raymond*, „ „ „ 1873. „ 1874.

7) *H. R. Lindermann*. Report of the examination of branch Mints on Pacific Coast. Washington, 1872.

8) *Jules Simonin*. Les mines de Nevada. Revue des deux Mondes, 15 avril 1874.

L'ouvrage n° 1 de Clarence King et les rapports de M. Raymond sont très-volumineux et renferment de nombreuses planches et descriptions des procédés techniques mis en usage. Les personnes qui ne sauraient entrer dans une étude aussi détaillée trouvent dans le travail de M. Simonin un abrégé plein d'intérêt.

avec le mercure et opèrent une amalgamation des plus parfaites, aidée par de faibles additions de sel marin, de sulfate de cuivre ou de pyrite de fer. Ces dernières substances paraissent jouer un rôle analogue, imparfaitement élucidé, du reste, comme dans le procédé mexicain. Dans bien des circonstances on s'en passe complètement au Nevada. L'amalgame est tamisé dans une peau de chamois, qui laisse passer l'excès de mercure, distillé dans un four à cornues, et le lingot obtenu est en dernier lieu raffiné dans un creuset par l'action du borax.

Le chemin du Pacifique a puissamment contribué au développement des mines de l'Ouest. De nouvelles voies d'un ordre secondaire se construisent et vont rendre tôt ou tard plus accessibles des districts aujourd'hui relativement peu exploités, comme l'Idaho, le Montana et l'Orégon, dont les trésors sont à peine découverts, et il est à prévoir que, lorsque le chemin du Northern-Pacific et ses embranchements seront achevés, les richesses minérales de la zone du Nord se montreront aussi considérables que celles du Nevada et de la Californie.

Nous croyons pouvoir tirer de ces faits la conclusion que les mines d'argent des États-Unis présentent une richesse qui égale et dépasse celle des anciennes mines de l'Amérique autrefois espagnole, qu'elles sont exploitées avec ardeur, intelligence et savoir, et desservies par des voies de communication déjà établies ou en train de l'être, et qu'il est permis dès lors de leur attribuer un rang et un avenir de premier ordre dans l'histoire de la production des métaux précieux.

Influence du commerce avec les Indes orientales.

Passant des conditions de la production à celle de la consommation de l'argent, nous nous trouvons en face d'un changement considérable qui s'est opéré dans les transactions entre l'Europe et les Indes orientales. L'Orient depuis des siècles a absorbé la moitié et plus de l'argent de l'Occident. Fournissant beaucoup de marchandises à l'Europe et en achetant très-peu, il en résulte un solde du bilan commercial qui doit être couvert en métaux et de préférence avec de l'argent. Les Indes britanniques jouent à cet égard parmi les pays de l'Est le rôle prépondérant, et la Chine, obligée de payer elle-même l'opium avec du métal argent à la grande colonie anglaise, resté à l'arrière-plan. Cette absorption d'argent par les Indes a atteint son maximum pendant la période de 1856—1865, où elle a exigé des envois équivalant à la production d'argent du monde entier pendant la même période

décennale. Deux causes y ont contribué. La construction des voies ferrées de l'Inde et les emprunts qu'elle a dû faire à la métropole en constituent la première; l'exportation énorme du coton de l'Inde pendant la guerre de sécession américaine est la seconde. Mais depuis ces rapports se sont complètement changés. Les exportations du coton et d'autres produits ont diminué et le solde du bilan commercial en faveur de l'Inde s'est amoindri. D'autre part l'effet des emprunts contractés précédemment s'est retourné en sens inverse. Les Indes ont aujourd'hui des intérêts considérables à payer à la Grande-Bretagne, auxquels s'ajoutent des frais d'administration de la colonie. Il en résulte que la couverture du bilan commercial se compose de moins en moins de métaux, mais se fait en mandats gouvernementaux (India council bills), lettres de change tirées par le Secrétaire d'Etat pour les Indes sur Bombay, Calcutta et Madras. Ces mandats jouent un rôle de plus en plus saillant. Inconnus avant 1862, ils constituèrent sur la moyenne des trois années 1871—1873 les deux tiers des remises faites.

Pour l'illustration complète de l'altération du mouvement discuté, nous empruntons à un ouvrage récent du Gouverneur de la Banque Javanaise *) les détails suivants:

Le bilan commercial en faveur des Indes orientales a été, dans les années:

1860—1866		£ 166,300,000
1867—1873		„ 138,700,000

et les Indes ont reçu, par contre, en or, argents et mandats du Gouvernement:

1860—1866		£ 168,200,000
1867—1873		„ 137,600,000

L'analyse de ces derniers chiffres donne la composition suivante quant à la nature des remises faites:

1860—1866	{ Or . . .	£ 45,800,000	ou 27.3 % du total,
	{ Argent . .	„ 87,600,000	„ 52.1 „ „ „
	{ Mandats . .	„ 34,800,000	„ 20.6 „ „ „
1867—1873	{ Or . . .	£ 28,500,000	ou 20.7 „ du total,
	{ Argent . .	„ 47,000,000	„ 34.1 „ „ „
	{ Mandats . .	„ 62,100,000	„ 45.2 „ „ „

*) N. P. van den Berg, *De Muntquaestie met Betrekking tot Indie* (pages 265 et suivantes). Batavia, 1874. Cet auteur a puisé lui-même dans les documents suivants: *Statistical Abstract relating to British India*, publié à Londres; et dans les *Finance and Revenue accounts and Miscellaneous Statistics relating to the Finances of British India*. Calcutta, 1873.

Dans les trois dernières années, 1871—1873, les mandats gouvernementaux seuls montrent une moyenne de 18 millions de livres sterling par an, et la décomposition des remises faites pour ces trois années donne :

Or	14 %
Argent	22 %
Mandats	64 %

Pour l'année 1873 seule, la proportion est :

Métaux	3,259,000 £
Mandats	14,825,000 "

c'est-à-dire que les remises métalliques ne font plus que 22 % des remises totales.

Le tableau *Annexe IV*, extrait du même ouvrage, donne un aperçu plus détaillé année par année de ce mouvement, qui permet de se rendre compte d'une manière plus palpable de l'effet du commerce des Indes sur la consommation de l'argent. On y verra que la majeure quantité de métal importé dans la grande colonie anglaise y a été transformée en monnaie. Suivant les habitudes de la population, ce numéraire a été pour la plupart enfoui et soustrait aux transactions commerciales. M. van den Berg en raconte quelques curieux exemples. Le résultat final est qu'une grande partie des richesses que le commerce des Indes a valu au pays a été pendant des siècles rendue improductive pour lui et le reste du monde.

Une annexe du même tableau donne l'exportation des métaux précieux de l'Europe pour l'Orient en général (voie Southampton, Egypte, Indo-Chine). On y remarquera la croissance relative des envois d'or et la décroissance des envois d'argent. Le total se décompose ainsi qu'il suit :

Période de 1860/66	Or 26 %	Argent 74 %
" " 1867/73	" 44 "	" 56 "

Il est donc évident que les pays de l'extrême Orient ne sont plus au même degré qu'autrefois le grand débouché pour l'argent de l'Occident. Le solde commercial à couvrir en métaux précieux a diminué d'importance, et dans la couverture de ce solde l'argent entre pour une proportion beaucoup moindre qu'autrefois.

Politique monétaire de la Hollande.

S'il fallait, pour mettre au pied du mur ceux des adhérents du double étalon, qui se croient seuls hommes pratiques, qui mettent au premier plan l'abondance des métaux précieux, sans distinguer

entre les deux, et qui déclarent que la baisse de l'argent est purement temporaire, s'il fallait, disons-nous, un fait éclatant, nous le trouverions probablement dans la politique monétaire du Gouvernement des Pays-Bas. La Hollande possède encore l'étalon unique d'argent; l'or n'y est qu'une monnaie commerciale. Tout ce qui touche à notre question, intéresse la Hollande encore beaucoup plus que les Etats à double étalon. Eh bien, nous voyons son Gouvernement lutter avec conviction et persévérance contre la dépréciation de l'argent. Il a commencé par présenter aux Etats Généraux un projet pour remplacer son étalon d'argent par celui d'or, et n'ayant pas réussi à le faire adopter par des raisons qu'il faut attribuer à la concurrence des partis politiques, il a obtenu la prolongation d'une loi de 1873, qui l'autorise à limiter ou suspendre complètement les frappes d'argent et à fermer l'Hôtel des Monnaies. Les documents officiels *) indiquent chez le Gouvernement néerlandais la conviction qu'il ne peut continuer à recevoir un métal avili dans sa valeur commerciale, et de lui attribuer de par l'autorité une valeur beaucoup plus élevée; car, dit M. Heim, Ministre des finances: Ceux qui l'accueillent acceptent en même temps l'obligation implicite de s'en défaire avec perte.

Indices sur la politique monétaire russe.

Nous avons donc vu un certain nombre d'Etats introduire chez eux l'étalon d'or, nous en voyons d'autres aborder avec beaucoup de prudence la question, mais prendre dans l'intervalle des mesures défensives contre l'argent, pour se mettre jusqu'à un certain point en garde contre la baisse et ses nationaux contre la hausse des prix de toutes les choses nécessaires à la vie, qui en résulterait. Mais ce qui n'est pas moins intéressant c'est que dans des pays à double étalon qui ont le cours forcé, où le numéraire ne nage que rarement à la surface, les banques nationales constituent leurs réserves également dans le sens de la défensive. Nous pouvons notamment citer la Russie, où la Banque d'Etat montre la composition suivante dans son encaisse:

1^{er} Janvier 1856:

Or 67,897,561 Roubles; Argent 45,234,372 Roubles,

22 Juillet 1874:

Or 194,049,231, Roubles, Argent 23,315,329 Roubles,

et dénonce l'intention du Ministère des Finances de se soustraire

*) Deuxième série de la collection des documents monétaires, publiés par les soins de M. Malou, Ministre des finances en Belgique. Fascicule V. Pays-Bas.

aux effets du double étalon en ne remplissant point ses caisses d'un métal déprécié. *)

La spéculation en présence de la baisse de l'argent.

Nous avons vu que la baisse de l'argent, malgré quelques oscillations dans le premier semestre, s'est accusée d'une manière continue dans l'année 1874 et qu'elle a persisté dans le même sens pendant le premier trimestre de 1875. Le mois de Décembre produit la cote de $57\frac{1}{4}$, le mois de Mars celle de 57 à Londres, les plus basses de mémoire d'homme. Ces prix excitant de plus en plus la spéculation, la Conférence, au lieu d'élargir l'échelle de limitation de 120 millions à 150, aurait mieux fait de s'entendre pour la restreindre et de se rapprocher de la Hollande, qui, après avoir été autrefois le seul partisan de l'étalon unique d'argent (Conférence monétaire de 1867), cesse d'en frapper.

On sait qu'en France, en Belgique, en Italie aussi la plupart du temps, les monnayages d'or et d'écus de 5 francs se font pour le compte de la spéculation ou des particuliers détenteurs d'or ou d'argent. Quelle marge sur ce dernier métal les prix de la fin de l'année dernière ont-ils pu offrir, quelle concurrence vont-ils produire autour de l'échelle limitative de 150 millions? C'est ce qui résulte d'un calcul, *Annexe V*, où nous avons supposé le monnayage d'un million exécuté pour compte de la Suisse à Bruxelles à la fin du mois de Décembre, l'argent ayant été acheté à Paris au prix moyen de ce mois, et les écus transportés à Bâle. Le produit *net* de l'opération est, pour un million de francs transformés en écus, de fr. 35,347, tous les frais, ceux du monnayage, les commissions d'achat et de banque, le cuivre, les intérêts et les transports Paris-Bruxelles et Bruxelles-Bâle étant payés et leur effet par conséquent étant soustrait de la marge que laisse le prix commercial vis-à-vis du rapport légal $1:15\frac{1}{2}$, marge qui sur la cote parisienne formant la base du calcul était de 6 % environ.

Le danger que ce bénéfice offre s'accroît avec la baisse continue de l'argent. Les puissantes influences qui, malgré des faits aussi parlants que ceux que nous avons discutés dans ce rapport, s'exercent en faveur du double étalon ou de l'extension de l'échelle limitative, ne rappellent-elles pas jusqu'à un certain point la politique protectionniste, refoulée successivement depuis 1860 dans les principaux Etats de l'Europe et qui dans ce moment même

*) Ce détail est emprunté au travail déjà cité de M. de Parieu: *La politique française dans la question monétaire cosmopolite.*

s'apprête à regagner le terrain perdu par elle? La politique du double étalon et la politique protectionniste ont cela de commun, qu'elles soutiennent l'intérêt de quelques-uns au détriment de l'intérêt général.

L'intérêt général en opposition avec celui de la spéculation.

Cet intérêt général, qu'il s'agisse d'un groupe d'Etats ou d'un pays considéré isolément, est d'abord, dans l'état actuel des échanges infiniment multipliés, la facilité du transport des agents monétaires. L'envahissement de l'argent rend ce transport plus difficile et plus coûteux. Nous le ressentons beaucoup en Suisse, où cependant l'administration des postes offre pour le transport des valeurs des concessions auxquelles en France et en Belgique la loi s'oppose. En Suisse l'administration admet une déclaration quelconque de la valeur à condition que sa responsabilité ne dépasse pas le chiffre de cette déclaration. Il en résulte que pour des raisons d'économie les établissements financiers et autres ne déclarent qu'une faible fraction de leurs envois et assurent le reste auprès d'une Compagnie d'assurance. Malgré cette facilité, comme le tarif suisse repose tout à la fois sur un coefficient basé sur la valeur et sur un autre basé sur le poids, les surfrais causés par les transports d'argent sont énormes, ainsi que le montre le petit tableau suivant, qui suppose une somme de fr. 100,000 transportée en Suisse à une distance de 100 kilomètres. *)

Fr. 100,000 transportés à 100 kilomètres de distance coûtent :

a. Avec déclaration complète :		b. Avec déclaration de 5 % et assurance du reste :	
1. en billets de banque	Fr. 80. 80		Fr. 23. 60
2. en or	" 85. 30		" 29. 30
3. en argent	" 157. —		" 101. —

A la cherté du transport s'ajoutent les frais inhérents à la difficulté de la manipulation des écus, sur laquelle nous pouvons nous dispenser de nous appesantir.

Quelque incommodes et coûteux que soient ces effets, ils sont relativement petits comparés à ceux qui suivront la substitution complète de l'argent à l'or et qui s'appellent :

*) Ce tableau est établi moyennant les taxes postales sur la ligne Aarau-Zurich, qui a 50 kilomètres de longueur.

„Dépréciation de notre stock monétaire.“

„Dépréciation de tous les titres et créances entendus autrefois par un franc d'or ou d'argent se valant l'un l'autre et exprimés à l'avenir par le métal en baisse à peu près seul resté disponible.“

„Hausse générale de tous les besoins de la vie, égale à la baisse de l'agent monétaire.“

Nous sommes donc en présence non pas d'une question purement monétaire, non pas seulement d'une question économique, mais d'une question sociale des plus sérieuses. Si des capitalistes riches ou des citoyens aisés, si le haut commerce et la grande industrie avaient seuls à subir les effets que nous venons d'énumérer, leur richesse, leur aisance, le bénéfice de leur travail seraient affectés, ils en souffriraient, mais ils trouveront peut-être des moyens de compenser le renchérissement de l'existence. Tous ceux au contraire qui vivent d'un salaire fixe ou d'un mince revenu, qu'ils s'appellent employés, petits marchands, cultivateurs ou ouvriers, verront leur pain quotidien réduit et leurs conditions d'existence compromises, sans pouvoir disposer à leur gré des moyens de compensation. C'est donc la majorité de la nation qui sera la principale et définitive victime de la crise pénible qui attend les pays d'argent si leurs gouvernements n'y prennent garde.

Nous regrettons donc que la Convention de 1875 ne présente pas de progrès sur celle de 1874, et qu'elle marque plutôt un petit pas en arrière, et cela bien que les circonstances économiques qui ont provoqué les nouvelles Conférences aient pris depuis 1873 un caractère de plus en plus manifeste.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Paris et Aarau, 31 Mars 1875.

Les délégués suisses
à la Conférence de 1875:

Kern.

Feer-Herzog.

Prix de l'argent par once standard
pendant l'année 1874 à Londres.

3 janvier	58	donnant une relation de valeur avec l'or de	1 : 16.258
10 "	$58\frac{1}{8}$	"	1 : 16.223
17 "	59	"	1 : 15.983
24 "	$59\frac{1}{2}$	"	1 : 15.848
31 "	$59\frac{1}{4}$	"	1 : 15.915
7 février	$58\frac{7}{8}$	"	1 : 16.017
14 "	$58\frac{1}{2}$	"	1 : 16.119
21 "	$58\frac{1}{2} - 58\frac{5}{8}$	"	1 : 16.119—16.085
28 "	$58\frac{1}{2} - 58\frac{9}{16}$	"	1 : 16.119—16.102
7 mars	$58\frac{1}{4}$	"	1 : 16.188
14 "	$58\frac{7}{8}$	"	1 : 16.017
21 "	$59\frac{3}{8}$	"	1 : 15.881
28 "	$59\frac{1}{4}$	"	1 : 15.915
4 avril	$58\frac{3}{4}$	"	1 : 16.051
11 "	$58\frac{9}{16}$	"	1 : 16.102
18 "	$58\frac{7}{16}$	"	1 : 16.136
25 "	$59\frac{1}{4}$	"	1 : 15.915
2 mai	$58\frac{3}{4} - 59$	"	1 : 16.051—15.983
9 "	$58\frac{7}{8}$	"	1 : 16.017
16 "	$58\frac{3}{4}$	"	1 : 16.051
23 "	$58\frac{5}{8}$	"	1 : 16.085
30 "	$58\frac{9}{16}$	"	1 : 16.102
6 juin	(non coté)	"	(non coté)
13 "	$58\frac{5}{8}$	"	1 : 16.085
20 "	$58\frac{3}{4}$	"	1 : 16.051
27 "	$58\frac{7}{8} - 59$	"	1 : 16.017—15.983
4 juillet	(non coté)	"	(non coté)
11 "	$58\frac{1}{2}$	"	1 : 16.119
18 "	$58\frac{1}{2}$	"	1 : 16.119
25 "	$58\frac{3}{8}$	"	1 : 16.154
1 ^{er} août	$58\frac{1}{4}$	"	1 : 16.188
8 "	$58\frac{1}{8}$	"	1 : 16.223
15 "	$58\frac{7}{8}$	"	1 : 16.293
22 "	58	"	1 : 16.258
29 "	58	"	1 : 16.258
5 septembre	58	"	1 : 16.258
12 "	$57\frac{15}{16}$	"	1 : 16.275
19 "	$57\frac{3}{4}$	"	1 : 16.326
26 "	$57\frac{5}{8}$	"	1 : 16.364
3 octobre	$57\frac{5}{8}$	"	1 : 16.364
9 "	$57\frac{11}{16}$	"	1 : 16.346
16 "	$57\frac{11}{16}$	"	1 : 16.346
23 "	$57\frac{13}{16}$	"	1 : 16.311
30 "	$57\frac{13}{16}$	"	1 : 16.311
6 novembre	$57\frac{13}{16}$	"	1 : 16.311
13 "	58	"	1 : 16.258
20 "	$58\frac{1}{8}$	"	1 : 16.223
27 "	$58\frac{1}{4}$	"	1 : 16.188
4 décembre	$57\frac{3}{4}$	"	1 : 16.326
11 "	$57\frac{3}{4}$	"	1 : 16.326
18 "	$57\frac{1}{2}$	"	1 : 16.399
31 "	$57\frac{1}{4}$	"	1 : 16.471

Prix de l'argent à Londres

pendant le premier trimestre de 1875.

8 janvier	$57\frac{1}{2}$	donnant une relation de valeur avec l'or de	1 : 16.399
15 "	$57\frac{3}{8}$	" " "	1 : 16.435
22 "	$57\frac{3}{8}$	" " "	1 : 16.435
29 "	$57\frac{3}{8}$	" " "	1 : 16.435
5 février	$57\frac{1}{2}$	" " "	1 : 16.399
12 "	$57\frac{1}{2}$	" " "	1 : 16.399
19 "	$57\frac{1}{2}$	" " "	1 : 16.399
26 "	$57\frac{3}{8}$	" " "	1 : 16.435
5 mars	$57\frac{1}{4}$	" " "	1 : 16.471
12 "	57	" " "	1 : 16.543
19 "	$57\frac{1}{8}$	" " "	1 : 16.507
26 "	$57\frac{1}{8}$	" " "	1 : 16.507
2 avril	$57\frac{3}{8}$	" " "	1 : 16.435

													M.	ds.
Pièces	de	20	marks	en	or	.	.	.	.	.	.	.	882,540,800	—
"	"	10	"	"	"	.	.	.	.	.	.	.	226,803,600	—
"	"	5	"	"	argent	.	.	.	.	.	.	.	4,992,050	—
"	"	1	"	"	"	.	.	.	.	.	.	.	33,707,837	—
"	"	20	pfenn.	"	"	.	.	.	.	.	.	.	9,982,029	40
"	"	10	"	"	nickel	.	.	.	.	.	.	.	4,858,426	80
"	"	5	"	"	"	.	.	.	.	.	.	.	1,643,128	80
"	"	2	"	"	cuivre	.	.	.	.	.	.	.	1,843,406	64
"	"	1	"	"	"	.	.	.	.	.	.	.	732,882	92
Total													1,167,104,161	56

												M.	ds.
Pièces	de	20	marks	en	or	.	.	.	.	.	.	1,074,100	—
"	"	10	"	"	"	.	.	.	.	.	.	1,568,730	—
"	"	5	"	"	argent	.	.	.	.	.	.	939,425	—
"	"	1	"	"	"	.	.	.	.	.	.	713,532	—
"	"	20	pfenn.	"	"	.	.	.	.	.	.	176,760	—
"	"	10	"	"	nickel	.	.	.	.	.	.	80,352	—
"	"	5	"	"	"	.	.	.	.	.	.	72,121	—
"	"	2	"	"	cuivre	.	.	.	.	.	.	50,486	—
"	"	1	"	"	"	.	.	.	.	.	.	27,125	—

**Etat de la production de métaux précieux dans les Etats et Territoires à l'Ouest du Missouri,
pour l'année 1873.**

Etats et Territoires.	Or en poudre et lingots expédié par express.	Or en poudre et lingots expédié par voie ordinaire.	Total Or.	Argent en barres par express.	Minerais et lingots d'argent par voie ordinaire.	Total Argent.	Total Métaux précieux.
Californie	\$ 15,709,956	\$ 1,570,995	\$ 17,280,951	\$ 264,771	\$ 480,000	\$ 744,771	\$ 18,025,722
Nevada	" 219,141	" 43,828	" 262,969	" 30,183,921	" 4,807,617	" 34,991,538	" 35,254,507
Oregon	" 1,146,991	" 229,398	" 1,376,389	" —	" —	" —	" 1,376,389
Washington	" 171,951	" 34,390	" 206,341	" 3,054	" —	" 3,054	" 209,395
Idaho	" 1,171,131	" 234,226	" 1,405,357	" 938,297	" —	" 938,297	" 2,343,654
Montana	" 3,241,238	" 648,247	" 3,889,485	" 3,325	" —	" 3,325	" 3,892,810
Utah	" 112,003	" 22,400	" 134,403	" 1,210,434	" 3,561,500	" 4,771,934	" 4,906,337
Arizona	" 37,074	" 7,415	" 44,489	" 3,289	" —	" 3,289	" 47,778
Colorado	" 1,856,639	" —	" 1,856,639	" 839,862	" 1,386,767	" 2,226,629	" 4,083,268
New-Mexico	" —	" —	" —	" 868,798	" —	" 868,798	" 868,798
British Columbia	" 1,041,696	" 208,339	" 1,250,035	" —	" —	" —	" 1,250,035
Total	\$ —	\$ —	\$ 27,707,058	\$ —	\$ —	\$ 44,551,635	\$ 72,258,693

Ce tableau, extrait de l'ouvrage du statisticien officiel des mines *Rossiter Brown*, volume pour 1873, page 521, a été fourni par le Surintendant de l'*Express Company Wells Fargo*, qui fait ressortir, dans la lettre avec laquelle il l'accompagne, que l'année 1873 dépasse 1872 de plus de 10 millions de dollars; que la production de Arizona, Californie, Columbia, Oregon, Washington, Idaho et Montana a diminué; que celle de Nevada, Utah et Colorado a augmenté; enfin que l'accroissement du produit de Nevada constitue presque à lui seul l'augmentation totale des 10 millions de dollars.

Relevé du bilan commercial, de l'importation et de l'exportation, des monnayages d'or et d'argent des Indes britanniques et de l'exportation des métaux précieux d'Europe pour l'Orient.

(En millièmes de livres sterling £ 24,265 = £ 24,265,000.)

	Marchandises.		Bilan commercial en faveur des Indes.	Importation.		Exportation.		Importation nette de métaux précieux.	India council bills.	Couverture du bilan commercial total des colonnes 9 et 10.	Monnayage des Indes britanniques.		Exportation directe d'Europe pour l'Egypte et l'Orient.		
	Importation.	Exportation.		Or.	Argent.	Or.	Argent.				Or.	Argent.	Or.	Argent.	Total.
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£	£
1860	24,265	27,960	3,695	4,288	12,069	4	921	15,432	—	15,432	69	10,677	2,435	10,802	13,237
1861	23,494	32,971	9,477	4,242	6,435	10	1,107	9,557	—	9,557	69	5,192	1,429	8,859	10,288
1862	22,320	36,317	13,977	5,190	9,762	6	675	14,269	4,062	18,331	59	7,070	3,393	14,600	17,993
1863	22,632	47,860	25,227	6,882	13,627	33	1,077	19,398	9,851	29,249	131	9,251	8,023	15,136	23,159
1864	27,146	65,625	38,480	8,920	13,974	27	1,238	21,693	7,999	29,692	54	11,480	6,971	16,856	23,827
1865	28,151	68,027	39,877	9,875	11,488	35	1,410	19,918	6,289	26,207	96	10,487	4,350	9,745	14,095
1866	29,599	65,491	35,892	6,373	20,184	648	1,516	24,392	6,333	30,725	18	14,507	2,871	7,080	9,951
1860/66 (moyenne)	25,372	49,179	23,807	6,539	12,506	109	1,135	17,808	6,907	22,741	71	9,809	4,210 (26 %)	11,868 (74 %)	16,080
1867	29,038	41,859	12,821	4,581	8,655	739	1,692	10,805	4,996	15,801	28	6,183	1,499	2,052	3,551
1868	35,400	50,050	14,650	4,762	6,968	165	1,315	10,250	4,922	15,172	22	4,313	6,529	3,558	10,087
1869	35,793	53,062	17,269	5,161	9,988	17	1,373	13,759	4,875	18,629	25	4,207	2,626	6,564	9,190
1870	32,927	52,471	19,544	5,690	8,265	98	942	12,915	8,918	21,831	79	7,474	2,086	2,231	4,317
1871	33,413	53,552	20,139	2,783	2,662	500	1,720	3,225	9,800	13,024	4	1,718	3,280	3,892	7,172
1872	31,083	61,697	30,614	3,558	8,016	80	1,396	10,098	13,952	24,050	15	1,690	3,392	6,531	9,913
1873	31,261	55,229	23,968	4,557	—	1,298	—	3,259	14,825	18,084	—	—	2,955	3,478	6,433
1867/73 (moyenne)	32,705	52,560	19,855	—	—	—	—	9,187	8,898	18,085	29	4,264	3,195 (44 %)	4,044 (56 %)	7,240

Calcul de la frappe de 1 million en écus de 5 francs supposée exécutée à Bruxelles pour compte suisse

au prix de l'argent à Paris en Décembre 1874. 1 Kilogr. = fr. 218. 89, moins 40 ‰ de remise.

		Fr.	C.
A Paris, le prix de Bourse qui forme la base du calcul est Fr. 222. 22 — 3. 33 =		218	89
Faux frais:			
$\frac{1}{4}$ ‰ commission pour achat du lingot	.	—	53
$\frac{1}{8}$ ‰ port Paris à Bruxelles	.	—	27
$\frac{1}{2}$ ‰ d'assurance	.	—	10
Emballage et menus frais	.	—	06
Total		—	96
Avec 40 ‰ de remise sur	fr. 218. 89 (taux du 5 au 15 Décembre)		
l'argent revient à	n 210. 14 + 0. 96 =	211	10
La fabrication d'un million de francs en écus de 5 francs exige:			
a) 4500 kil. d'argent $\frac{1000}{1000}$ de fin revenant à fr. 211. 10	.	949,950	—
b) fr. 1. 50 de frais de monnayage pour 1 kil. $\frac{900}{1000}$ de fin le cuivre compris, soit pour kil. 5000	.	7,500	—
c) intérêts du capital pendant l'opération et provisions de banque à Bruxelles et en Suisse	.	4,358	—
d) le contrôle gouvernemental belge, droit $\frac{1}{2}$ ‰	.	475	—
e) l'emballage et le port de Bruxelles à Bâle	.	2,370	—
Bénéfice pour 1 million		964,653	—
		35,347	—
		1,000,000	—

L'opération est censée être exécutée fin Décembre à la Monnaie de Bruxelles qui alors pouvait livrer à court délai. Il peut arriver que les pertes d'intérêts soient plus fortes, par contre si l'opération avait été exécutée pour compte belge, ou bien à Paris pour compte français les frais de transport seraient nuls.

Depuis l'époque présumée, l'argent est tombé davantage et se vend à Paris avec 45 ‰ de remise. Le prix conventionnel de fr. 218. 89 diminué de 45 ‰ produit fr. 209. 04 c. a. d. fr. 2. 06 par kilogr. de moins que le prix de fr. 211. 10 qui a servi de base à notre calcul. L'économie sur kil. 4500 d'argent à fr. 2. 06 sera de fr. 9270 et le bénéfice de l'opération montera à fr. 43,717 ar million.

Bericht

des

schweiz. Generalkonsuls in Philadelphia (Hrn. Rudolph
Coradi von Oberneunforn, Thurgau) für das Jahr 1874.

(Vom 2. April 1875, eingegangen den 16. gl. Mts.)

An den hohen schweiz. Bundesrath.

Tit.!

Wie die Verhältnisse der Vereinigten Staaten ein Jahr zurück sich dem Auge des Beobachters darboten, war es schwer, für das Jahr 1874 ein Prognostikon zu stellen, es ließ sich erwarten, daß es ohne unvorhergesehene Veranlassungen kein Jahr von besonderer Bedeutung werden würde; immerhin war die Hoffnung vorhanden, daß nach dem Verrauschen und Verschmerzen der unheilvollen Folgen der Finanzkrisis vom Spätjahr 1873 endlich der langersehnte geschäftliche Aufschwung zur Wahrheit werden und das Land in einem Zustande erwünschter geschäftlicher und industrieller Prosperität seiner Jubelfeier im Jahre 1876 entgegenführen würde. Diese Hoffnung erfüllte sich leider nicht. Trotzdem keine Ereignisse von, nach den Verhältnissen dieses Landes, erheblicher Tragweite hindernd in den Weg treten, wollte der Alp nicht weichen, der sich mit jener Catastrophe auf die geschäftliche und industrielle Energie des Landes gelagert hatte. Der Schlag war ein unglücklicher gewesen; er hatte gelähmt und nicht zerschmettert. Hätte er Letzteres gethan, so hätte sich aus den Trümmern neues Leben erhoben und die der Nation innewohnende frische Kraft würde bald

Botschaft des Bundesrathes an die hohe Bundesversammlung, betreffend eine zweite nachträgliche Uebereinkunft (Declaration) zum internationalen Münzvertrag vom 23. Dezember 1875 (VIII, 825). (Vom 14. Mai 1875.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1875
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	12.06.1875
Date	
Data	
Seite	161-165
Page	
Pagina	
Ref. No	10 008 647

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.